

Les entreprises sont toutes confrontées aux problématiques de responsabilité du fait des produits qu'elles fabriquent ou commercialisent. Les constructeurs et fournisseurs d'équipements et de composants aéronautiques n'y échappent pas et peuvent voir leur responsabilité engagée pour un dommage d'apparence minime qui peut générer des conséquences pécuniaires très importantes.

Le PACK RC Produits Aéronautiques est la solution pour couvrir les risques pouvant survenir suite à la livraison d'un produit aéronautique et ainsi protéger le patrimoine et la réputation de l'entreprise.

Points Forts

Un des leaders mondiaux du marché de l'assurance aviation depuis plus de 70 ans

Première offre d'assurance aéronautique en ligne

De nombreuses activités couvertes

Des garanties pour répondre aux besoins spécifiques des PME

Un service gratuit d'assistance ALLO INFO JURIDIQUE

Qui est assuré ?

Le PACK RC Produits Aéronautiques permet de protéger les entreprises françaises pour leur activité de fabrication ou de commercialisation de produits aéronautiques en France Métropolitaine, Guadeloupe, Martinique ou Réunion, générant un **chiffre d'affaires jusqu'à 10 millions d'euros HT**.

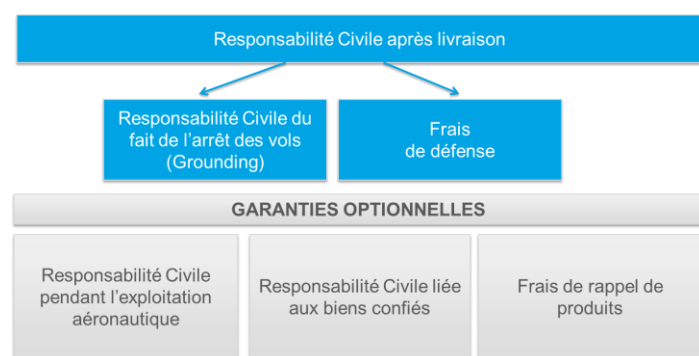
Quelles sont les activités couvertes ?

Toutes les activités de fabrication ou de commercialisation de produits aéronautiques peuvent être couvertes à l'exclusion :

- de la fabrication, de la construction ou de l'assemblage d'aéronefs complets,
- de pièces ou de sous-ensembles à destination de trains d'atterrissage, de moteurs, de boîtes de vitesse, de commandes de vol, ainsi que la maintenance et les services s'y rapportant,
- de pièces ou de sous-ensembles pour lesquels l'assuré a rédigé le cahier des charges ou effectué l'étude ou la conception,
- d'activités de maintenance d'aéronefs,
- d'activités d'assistance aéroportuaire.

Quelles sont les garanties du PACK RC Produits Aéronautiques ?

Le PACK RC Produits Aéronautiques propose toutes les garanties pour protéger au mieux les entreprises ayant des activités aéronautiques.



La **Responsabilité Civile après livraison** couvre les conséquences pécuniaires de la RC en raison de dommages subis par des biens ou des personnes à la suite d'un accident imputable à un produit aéronautique livré.

La **Responsabilité Civile pendant l'exploitation aéronautique** couvre les conséquences pécuniaires de la RC de l'assuré à l'égard des tiers pendant l'activité aéronautique.

La **Responsabilité Civile liée aux biens confiés** couvre les conséquences pécuniaires de la RC de l'assuré en raison de dommages matériels résultant d'accidents causés à des biens confiés.

La **Garantie Frais de Rappel de Produits** couvre les conséquences pécuniaires de l'assuré dues à un rappel de produits aéronautiques faisant suite à une décision impérative des autorités officielles.

Pour plus d'informations : www.aig.com/fr/pack



DMC AIG - PACK AERO. 001 - Décembre 2018

Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92400 Courbevoie – RCS Nanterre 838 136 463 – Adresse Postale : Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex. Téléphone : +331.49.02.42.22 – Facsimile : +331.49.02.44.04.